

M. Salomon Reinach Souven. Spitzer

Charles Normand

CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES FRANÇAIS

1883

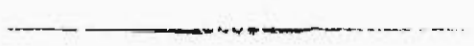


COMPTE RENDU

DE LA ONZIÈME SESSION ANNUELLE

PAR

M. CHARLES NORMAND



EXTRAIT DE LA GAZETTE DES ARCHITECTES ET DU BATIMENT

N^{os} 26 et 27, des 1^{er} et 8 juillet 1883)



PARIS

V^E A. MOREL & C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

13, RUE BONAPARTE, 13

1883

affecté au *départ*, c'est-à-dire à la correspondance pour la France et l'étranger, divisé en quatre sections : les lettres (celles qui font l'objet d'un travail dans les bureaux ambulants); la banlieue, où toute ville assez importante a un sac particulier; les journaux, l'étranger. Enfin, un étage de combles est ménagé en prévision de besoins ultérieurs, ainsi que divers espaces qui pourront être utilisés.

Une machinerie spéciale permet les relations entre les divers étages; on a cherché la solution de ces communications très actives dans un système de monte-charges se mouvant comme le plateau d'une noria : tandis que l'ascenseur monte et qu'il faut attendre sa descente, le système adopté se compose d'une série

de plateaux qui se meuvent toujours parallèles à eux-mêmes. Ils montent d'une façon continue l'un après l'autre dans une cage ménagée à cet effet; arrivés en haut, se mouvant horizontalement et toujours parallèles à eux-mêmes, ils passent dans une cage de descente contiguë à celle de la montée. M. Guadet a établi le principe de l'arrêt, qui n'existe pas en Angleterre. De la sorte, chaque système peut élever cent cinquante véhicules par heure.

Les immenses baies des fenêtres sont divisées au moyen des châssis de M. Baudet.

Dans les fouilles on a rencontré de l'eau; les vidangeurs ont dû en faire une partie. Le ciment, dont le difficile emploi n'est

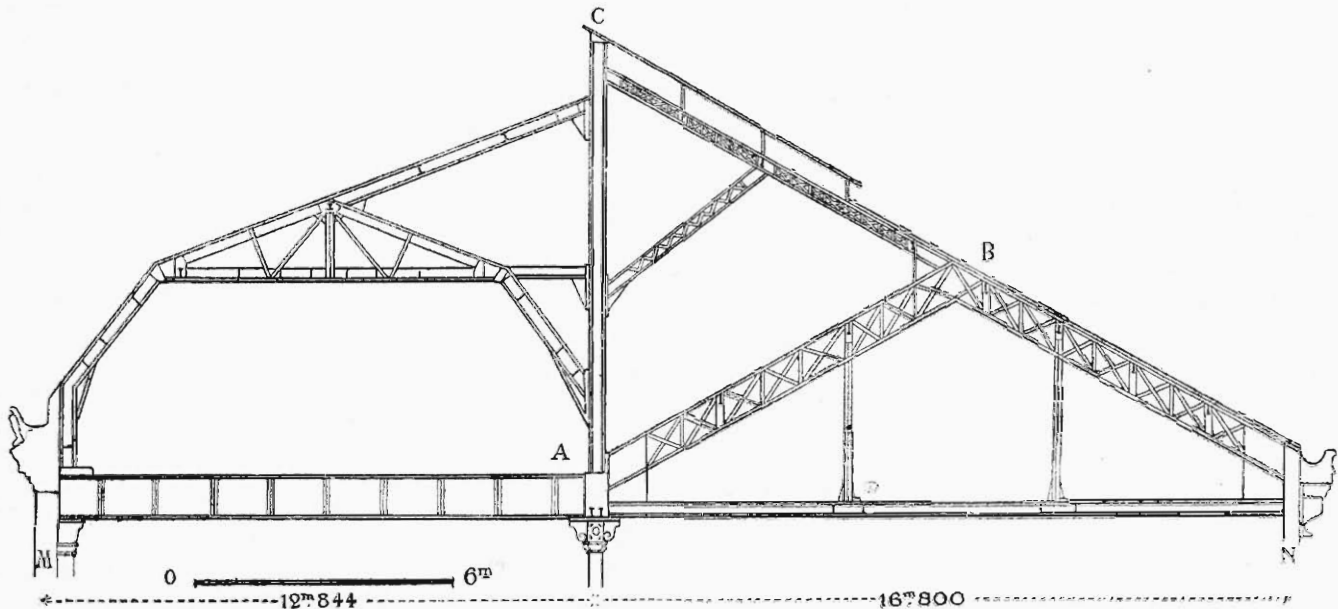


Fig. 56. — Ensemble du comble des travées de 12^m et de 16^m. — Nouvel Hôtel des Postes.

bon qu'à condition d'une excellente façon, est remplacé par de la chaux éminemment hydraulique du Coucou.

On a adopté le chéneau Bigourneau en fonte avec joints en caoutchouc; le chéneau, sous l'influence de la température, roule dans le joint qui est ainsi toujours hermétique.

Le principe de construction est de faire porter le poids de la construction sur des points d'appui métalliques indépendants des murs, qui ne servent que de paravents; les planchers du premier et du deuxième étage ont des poutres à treillis de 12^m:4 et 16^m:80, pesant respectivement 3 et 4 tonnes.

Les poutres du dernier étage, de 12^m:20 de portée, pèsent 4 tonnes 1/2; elles sont calculées à raison de 1,200 kilogrammes par mètre superficiel, dont 300 à 350 kilogrammes représentent le poids du plancher (solivage, hourdis, parquet) sans les poutres.

Les planchers des sous-sols recouvrent les écuries et remises.

On a dû tenir compte des trépidations que cause la corbeille à roulettes, estimées comme une charge de 300 kilogrammes par mètre carré (J).

Les membres du Congrès, vivement intéressés par cette visite, se retirèrent en remerciant et en félicitant M. Guadet.

(1) Voici, d'ailleurs, le résumé des calculs :

Plancher du 3^e étage, portée, 12^m:20. Poutre droite, surcharge totale par mètre carré de plancher, 800 kilogrammes; poids mort, 335 kilogrammes. Total : 1,135 kilogrammes, d'où la poutre porte $5^m08 \times 12^m20 \times 1,130 = 70,033^k$ poids.

$$\text{Poids de la poutre} : 4,367^k - M = \frac{1}{8} \times 74,600 \times 12^m20 \times \frac{1}{V} = \frac{M}{R}$$

Mardi 12 juin. — Dès huit heures du matin, plus d'une centaine de membres se rendent à la maison de répression, construite à Nanterre par M. Hermant.

On visite d'abord l'usine de chauffage à vapeur, qui ne communique avec la prison que par la galerie souterraine servant au passage des tuyaux chauffant et ventilant des bâtiments situés à 500 mètres. M. Herscher a dirigé ces travaux sur lesquels M. Hermant a bien voulu donner les détails suivants :

En principe, l'usine comprend : 1^o une chaufferie munie de huit grands générateurs, dont deux servent à la marche des machines et fournissent ensemble 840 mètres carrés de surface de chauffe; 2^o une salle des machines, fournissant par heure 60,000 litres d'eau à la pression de six atmosphères; 3^o chambre des départs, où se réunissent les conduites d'eau, de vapeur et d'air; 4^o poste

$$\text{D'où, résultat : } R = \frac{112,765}{0,001,939} = 58,86 \text{ par millimètre carré.}$$

Plancher des 1^{er} et 2^e étages. Poutre à treillis :

$$R = \frac{2,097}{0,000,324} = 6,48 \text{ par millimètre carré, poutre de } 12^m20 \text{ de portée.}$$

Plancher des sous-sols. Poids d'un attelage : 2,400 kilogrammes; de deux voitures chargées, 6,400 kilogrammes. On a supposé que cette surcharge de 8,800 kilogrammes se répartissait uniformément sur l'étendue superficielle :

$$R = \frac{23,466}{0,003957} = 5,93 \text{ par millimètre.}$$

Les fermes offrent une disposition curieuse : il était plus économique d'abandonner le système ordinaire et d'avoir AB et BC pour couvrir MN; on évite ainsi l'humidité de la région moyenne A, l'eau se trouvant rejetée à droite et à gauche.

Le poids des colonnes les plus lourdes est de 7,000 kilogrammes.

CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES FRANÇAIS

COMPTE RENDU DE LA ONZIÈME SESSION ANNUELLE

1883

SOMMAIRE. — Ouverture du Congrès, le Salon, l'Hôtel des Postes, la Maison de répression de Nanterre, le Salon des Arts décoratifs, la Fabrication de la terre cuite émaillée, date de la Construction de l'arc d'Orange, Pierrefonds, les Concours publics, les Honoraires, Congrès des sociétés savantes : fouilles à Sanxay, l'Hôtel-de-Ville, l'Histoire des combles, Récompenses, Banquet.

L'année dernière, nous avons exposé ici l'utilité des congrès au point de vue de l'instruction et du plaisir que cause la visite des chantiers : la collectivité grandit, fortifie les intérêts comme la dignité de la corporation ; les questions d'art ou de science qu'on y débat, celles d'enseignement, de responsabilité, d'honoraires, sont pour tous du plus haut intérêt.

Le Congrès a été plus fréquenté cette année que l'an dernier ; de plus, un grand nombre d'élèves de l'école ont assisté aux visites de constructions en cours, comprenant l'utilité d'allier aux belles études théoriques d'art et de science les connaissances que donne seule la fréquentation, trop peu organisée, des grands chantiers. Le vœu exprimé l'an dernier par M. Bailly est en partie comblé. Ce n'est pas un léger service que rendent à la jeunesse, en l'admettant à étudier leurs œuvres, les architectes, auxquels la visite de confrères plus âgés et d'une solide réputation donne une marque plus appréciable d'intérêt à leurs travaux.

Première séance, 11 juin 1883, à 2 h. 1/2. — Le bureau est présidé par M. Questel, de l'Institut, assisté de M. Poulin, Directeur des bâtiments civils, de MM. Bailly, Lenoir, de l'Institut, et de MM. Alf. Normand, Étienne, de Joly, Wallon.

M. Questel, dans une brève et excellente allocution, constate que les réunions ont été fécondes en heureux résultats ; des rapports plus fréquents de bonne confraternité se sont établis entre les architectes des départements et ceux de Paris ; des idées fructueuses pour tous ont été échangées ; des questions d'art, de construction, d'archéologie et de jurisprudence, ont été traitées avec une grande compétence, soit par des architectes, soit par d'illustres savants.

M. Étienne donne lecture de la correspondance. Le président du Conseil des ministres s'excuse de ne pouvoir présider samedi.

M. Tournade prend alors la parole pour faire un compte rendu du Salon d'architecture (1).

M. Tournade entre avec un soin parfait dans le détail des œuvres exposées ; il parle, à ce propos, du jury et de la liste proposée par la Société centrale des Architectes ; il critique le classement des projets, qui devraient être rangés par catégories et de façon à être visibles ; des dessins sont hors de la portée de l'œil ; il est regrettable aussi que le jury puisse se constituer juge des dessins qu'il croit les moins intéressants dans un envoi qu'il admet ; si le défaut de place en est la cause, le remède est-il impossible ? Ne pourrait-on, en tout cas, dit l'orateur, en refusant les œuvres de valeur secondaire, permettre à des œuvres sérieuses de se produire au complet ? M. Tournade parle en passant des *cartes du Salon*, que des artistes, moins généreux pour les études que l'État, n'ont pas su conserver à l'École des Beaux-Arts, malgré des réclamations et des regrets très vifs, toujours vivaces, toujours prêts à se reproduire.

M. Tournade met en avant la valeur des dessins des pension-

naires de l'Académie de France à Rome. A diverses reprises, M. Tournade s'élève, avec des sentiments universellement ressentis, contre la destruction de notre patrimoine architectural ; il y est naturellement amené à propos des beaux dessins du Mont-Saint-Michel exposés par M. Corroyer ; on y peut voir les effets désastreux produits par la digue dans les remparts, et nous ne saurions trop unir notre modeste voix à celle de ceux qui luttent contre ce triste essai. Comme tout le monde, nous avons surtout éprouvé ce regret sur place.

M. Tournade fait ressortir combien est vive et nombreuse chez nous la légion d'architectes modestes vivant par les arts, restant artistes malgré le triste exemple de la médiocrité dorée des hommes d'affaires qui ont usurpé le titre de cette profession. Ce sont ces artistes désintéressés, dit-il dans une péroraison sympathique, qui travaillent et luttent pour le triomphe de l'architecture française et l'honneur de la patrie.

M. Questel remercie M. Tournade de cette étude soignée et remplie de vues élevées ; les applaudissements de tous viennent accentuer ses paroles.

Après la lecture de M. Tournade, M. Questel invite les membres du congrès à se rendre à l'Hôtel des Postes. M. Guadet, l'architecte habile qui en dirige la construction, les y attendait. Il donne d'intéressants renseignements, dans les bureaux de l'agence, en mettant sous les yeux les dessins d'exécution ; s'il est regrettable que trop rarement les maîtres prennent la plume pour faire part de leur profond savoir à leurs confrères, on sera peut-être bien aise de trouver le résumé de ces paroles. M. Guadet fait ressortir qu'un hôtel des postes comprend deux parties, l'une pour le public, l'autre pour le service postal. La section du public se divise en deux : l'une, pour le public ordinaire qui y trouve les guichets de vente, la caisse d'épargne postale, le service des abonnements, qu'on veut introduire chez nous et qui permet à chaque abonné d'avoir à la poste son casier particulier ; l'autre partie publique est destinée aux porteurs dits les périodiques : ce sont les journaux apportés par diverses voitures.

Une grille sépare la partie publique de celle affectée au service postal, qui comprend un côté d'arrivée et un côté de départ. Des écuries pour trente à quarante chevaux sont suffisantes : car les chevaux sont à la charge d'un adjudicataire, qui les loge où il lui plaît ; on ne dételle jamais un cheval, et ces écuries ne sont destinées qu'à parer à un cas exceptionnel.

On éclairera au gaz, tout en ménageant les dispositions qui permettront l'emploi de la lumière électrique, adoptée en principe avec réserve dans l'application.

Le principe de la construction d'un hôtel des postes est d'avoir des espaces aussi grands que possible, encombrés par le minimum possible de points d'appui : en principe, tout grand espace, tel que celui des halles, est excellent. L'organisation des postes à Versailles, après la triste guerre qui nous valut une patrie toujours démembrée, l'a témoigné nettement.

Le rez-de-chaussée est donc affecté au transbordement ; le premier étage est destiné à la distribution, qui comprend la correspondance des lettres et imprimés pour Paris. Le second étage est

(1) Obligés de ménager la place dans notre travail, nous donnerons peu d'importance à nos comptes rendus de lectures ; ce n'est point certes qu'elles soient dénuées d'intérêt ; mais on pourra en retrouver le texte imprimé, tandis qu'il ne reste aucun souvenir détaillé des utiles et intéressantes promenades ; nous donnerons donc la place principale à ces dernières, nous contentant de résumer les études lues.

d'avertissements et de communication desservi par l'électricité; 5° annexes. — L'eau commande par des turbines les ventilateurs mécaniques. Les machines à air comprimé assurent par appel la ventilation de l'infirmérie; un appel simple et la ventilation naturelle suffisent partout ailleurs. On voit le grand soin apporté par M. Herscher, qui a fait de cette partie un objet d'études spéciales.

Le caractère de cet édifice doit varier dans ses parties, car cet établissement mixte, bien qu'étant un établissement de répression, n'est pas une prison; c'est ce qu'a si bien fait ressortir M. Hermant, en accusant chaque caractère par son mode de

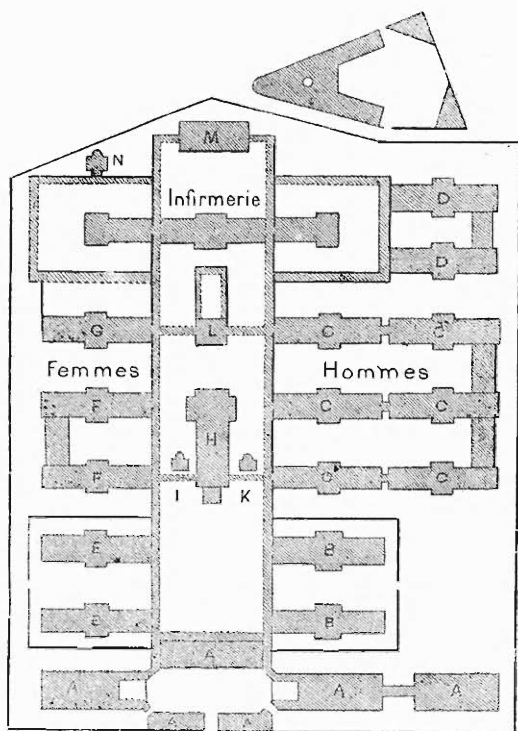


Fig. 57. — Plan des masses de la maison de répression de Nanterre.

LÉGENDE. — A. Administration (200 personnes). — B. Quartier cellulaire des hommes (200 cellules). — C. Dépôt de mendicité (600 hommes). — D. Hospitalité (200 hommes). — E. Quartier cellulaire des femmes (200 cellules). — F. Dépôt de mendicité (200 femmes). — G. Hospitalité (100 femmes). — H. Chapelle catholique. — I, K. Temples protestant et israélite (en suspens). — L. Communauté avec cloître. — M. Bains. — N. Dépôt mortuaire. — O. Usine de ventilation, etc. — Infirmérie : 300 personnes.

construction : l'entrée et l'administration ont un aspect presque gai obtenu à l'aide de la pierre et du moellon piqué; l'habitation des détenus est indiquée par la meulière et les fenêtres étroites; le dépôt et l'hospitalité, par de grandes baies en pierre; l'infirmérie et la communauté, par une plus grande recherche et par des combinaisons de pierre et de moellon piqué qui dénotent une étude soignée, un artiste amoureux de son art, saisissant avec empressement l'occasion de faire d'un portique de la communauté une petite œuvre ravissante; on songe à ces cloîtres que l'étranger se plaît à admirer dans ses voyages.

La visite des caves montre les divers tuyaux; chaque cellule a sa tnette; une disposition particulière empêche les détenus de communiquer entre eux à l'aide de ces tuyaux.

Le quartier cellulaire renferme quelques cellules doubles destinées à mettre dans une communauté relative ceux dont l'isolement fait craindre la folie; les bâtiments sont recouverts de tuiles, d'un bon effet, provenant d'Altkirch, dans notre chère Alsace, d'une pâte tendre vernissée à l'aide d'une application.

On doit noter ici la disposition des escaliers permettant au gardien de surveiller le prisonnier dans sa promenade de la cellule au rez-de-chaussée.

Les pavillons de la mendicité et de l'hospitalité sont traités avec simplicité; mais l'étude du moindre détail dénote le souci du beau.

Dans les explications données dans les bureaux, en passant près de la chapelle, M. Hermant a bien voulu rendre hommage à M. Alf. Normand : Le seul changement au projet primitif, dit-il, est l'emprunt qu'il a fait de la position des oratoires israélites et protestants, « dont M. Alf. Normand avait seul eu l'heureuse idée », a ajouté M. Hermant.

On regrette vivement de voir cette chapelle ruinée avant d'être achevée, malgré les précautions prises par l'architecte; l'artiste aurait certainement trouvé là une occasion excellente de déployer son talent.

L'infirmérie se compose de pièces contenant chacune six malades; elle est étudiée avec grand soin.

M. Hermant, poussant jusqu'au bout son extrême courtoisie, offre alors aux membres du Congrès un excellent lunch; M. de Joly profite de cette circonstance pour exprimer, au nom de l'assistance, le réel intérêt provoqué chez tous par ce travail; il espère que cette impression favorable de confrères, la plus recherchée et la plus estimable, contribuera à adoucir à M. Hermant l'amertume des nombreux tracas qu'il a dû supporter et à le dédommager des longues études qu'il a su faire; rappelant ses autres travaux et ses écrits, il espère que le gouvernement saura récompenser ces dignes efforts en accordant les insignes si appréciés qu'on s'étonne de ne pas voir depuis longtemps sur sa poitrine. La réunion ratifie ces paroles par ses applaudissements.

Nous devons ajouter que MM. Hermant fils se sont tenus à la disposition des visiteurs avec une grande amabilité; M. Jacques Hermant nous permettra particulièrement de rappeler la part qu'il a prise à ces travaux sous la direction de son père.

Notons également une innovation heureuse : M. Monnier, secrétaire de la Société, a pris l'initiative de donner aux membres du Congrès un croquis analogue à ceux que nous avons publiés dans notre compte rendu de l'an dernier. M. Hermant a laissé ainsi à chaque visiteur un souvenir intéressant.

A deux heures, on se réunit au Musée des Arts décoratifs. Le bureau est présidé par M. Marteau, président de la Société des Architectes du Nord, assisté de M. Gasnault, conservateur du Musée, de MM. Normand, Étienne et Wallon. M. Constant Bernard lit un rapport très concis, net et remarquable par ses idées, sur le Salon des Arts décoratifs : il fait ressortir combien il serait injuste de comparer les deux Salons; il ne veut pas définir le sens du mot Art décoratif, que tous sentent bien mieux qu'on ne pourrait le faire comprendre. Puis, il passe en revue les dix sections de l'Exposition. L'architecture y occupe la première place, comme de raison : M. Bernard fait ressortir les nécessités de la subordination des autres arts à celui-là, et les qualités que réclame la décoration. Les classes VII, VIII, IX, ne sont pas représentées. Il rappelle au souvenir les sociétés que président MM. le comte de Ganay, Bouilhet, de Champeaux, Charles Ephrussi, Louvrier de Lajolais, Taigny ..., d'une part; MM. André, Proust, de l'autre. Enfin, il signale l'organisation d'une exposition technologique en août; il montre son utilité au point de vue des progrès de nos diverses industries, qui doivent tant nous préoccuper et appellent le concours des architectes.

De vifs applaudissements nous persuadent qu'on relira avec plaisir dans le *Bulletin de la Société* cette instructive et intéressante notice.

Mercredi 13 juin 1883. — Le Congrès se rend le matin rue Caulaincourt pour y visiter la fabrication des émaux que dirige M. Parvillée. Une centaine de membres purent entendre les explications qu'il donna. A son retour d'Orient, il fut encouragé par plusieurs personnes, notamment par Viollet-Le-Duc, désireux sans doute de relever le personnel du bâtiment, souvent insuffisant. M. Parvillée travailla d'abord, à Saint-Maur, l'émail stannifère; il s'appliqua successivement à la peinture crue, appliquée avant la cuisson; puis à la peinture reportée sur une faïence déjà cuite, soumise ensuite à une seconde cuisson. Il eut ensuite recours au procédé des émaux fondus, qui fut employé pour la façade de l'Exposition du champ de Mars à l'exposition de Paris en 1878. Puis sont venus les émaux colorés dans la masse qui ont l'apparence du verre. Ses deux fils lui prêtent un sérieux concours, dit-il, ainsi qu'en témoigne la couleur rouge réclamée pour l'Exposition de 1878 et qui alors n'existait pas : on l'obtient à l'aide d'oxyde de chrome par un virage; il espère, en faisant virer le fer, arriver à d'autres couleurs. M. Parvillée a remarqué également qu'un même bocal dont la base varie, donne une différence totale qui lui permettra d'arriver peut-être à une centaine de couleurs et de tons. Il a d'ailleurs préparé des palettes pour la vente à la suite de demandes souvent répétées.

Il rappelle qu'il peut exécuter tout carton fourni par un peintre qui, s'il le désire, peut peindre lui-même sur la terre; tout réussit, même la figure, sauf le portrait, parce que la cuisson défigure parfois une tête; mais cet inconvénient, dans une figure simplement décorative, amène parfois de bons résultats.

Il montre ensuite des cadres de glace, des briques émaillées employées déjà en grande quantité, notamment au lycée Lakanal; elles coûtent 50 centimes pièce, quelle qu'en soit la couleur, on voit des émaux en relief faits avec de la terre de Marseille : ils ont 0^m.10 x 0^m.20 et coûtent 3 francs pièce et 15 francs le mètre linéaire. Lorsque le dessin est plus compliqué, le prix s'en élève à 5 francs. M. Parvillée ne travaille ici que la terre blanche et la terre rouge. Les cabochons sont vendus 7 francs pièce; des revêtements arabes reviennent à 80 francs le mètre.

Il fait aussi des cheminées qui reviennent à 500 francs, mais qui pourront n'en coûter que 300 quand elles seront dans le courant commercial. Nous avons tenu à donner ces détails pratiques : il nous a semblé utile d'encourager un chercheur, plus artiste qu'industriel, qui dote l'architecture de moyens nouveaux permettant un progrès s'ils sont employés avec goût et mesure. Il est même regrettable que les moyens mécaniques ne remplacent pas la main dans les parties du travail qu'ils pourraient faire presque aussi bien, tout en permettant, par l'abaissement des prix, un emploi plus général.

M. Sedille, dont on connaît la propagande en faveur de la céramique, tant par ses écrits ou ses paroles que par l'emploi qu'il en a fait, remarque, d'accord avec M. Alfred Normand, divers points importants : on constate dans les pièces anciennes et orientales rapportées par M. Parvillée, ainsi que dans les morceaux les mieux réussis, notamment au restaurant Cate-lain, qu'il ne faut pas plus de deux ou trois couleurs, le blanc non compris; il est nécessaire d'avoir un dessin sobre, un motif souvent répété, des points de vigueur, un ton dominant.

M. Parvillée fait rendre à la faïence de nos édifices des effets qu'elle ne donnait pas jusqu'ici, ainsi qu'on pourra le voir dans la frise d'une caserne de gardes républicains, en construction, boulevard Morland. C'est au moyen de la saillie qu'il créera un art céramique français. Aussi regrette-t-il des faïences comme celles qu'on voit chez Lemardelay, qui sont planes et rappellent celles de l'Italie. Il montre des échantillons d'or sablé d'un effet ravissant; c'est à la suite d'une visite à Murano que l'idée

lui vint de mettre entre des couches de terre ce qu'on y met entre celles du verre. C'était en 1876, et il fit alors part à M. About de son invention.

On admire également l'effet des claustra arabes employés par M. Ruprich Robert.

On visite ensuite les ateliers et les charmants dessins dus à M. Achille Parvillée, qui nous laisse à tous un charmant souvenir dans une jolie gravure composée par lui et offerte aux visiteurs; M. Alf. Normand remercie en quelques paroles, au nom de tous, l'artiste et ses fils qui contribueront à maintenir haut cette branche de gloire nationale, si indispensable à cette heure où le déni de l'Europe, malgré de trop rares amis, nous impose de faire face en tout à tous à la fois.

A deux heures, M. Desjardins fait une conférence sur les travaux qui ont eu lieu depuis Caristie sur l'arc d'Orange et qui établissent la date de sa construction. Le bureau était composé de M. Dormoy, président; de MM. Bertrand, Questel, de l'Institut; MM. Poulin, Normand, Wallon, Fleury, Fribech, André (de Lyon).

M. Desjardins a fait sa conférence avec une bonhomie pleine d'esprit par laquelle le savant a su captiver entièrement son auditoire : c'est l'ouvrage que lui a offert un parent de Caristie, M. Bourgeois, par l'intermédiaire de la Société centrale, qui l'amène à faire cette fine causerie. Quatre systèmes ont été avancés pour l'établissement de la date de la construction de cet arc; M. le baron de Witt, numismate remarquable, soutient actuellement la théorie déjà ancienne qui faisait remonter la construction à 121 ans avant Jésus-Christ; il l'appuie sur une découverte importante qu'il vient de faire, celle de cinq deniers de la famille Domitia. Mais en quoi des recherches très belles et très intéressantes, dit M. Desjardins, sont-elles applicables au sujet en question? C'est grâce aux travaux de M. de Sauley et de M. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, que nous pouvons faire remonter cet arc à l'an 21, sous Tibère, vainqueur du soulèvement gaulois, dirigé alors par les citoyens romains Sacrovir et Florus. M. Desjardins montre que cela résulte en particulier de l'inscription si bien rétablie par le savant directeur de la *Revue archéologique*, M. Bertrand, à l'aide des trous qui fixaient les lettres au moyen de crampons, démonstration renouvelée devant nous sur un moulage. Nous ne saurions dire combien l'attention a été soutenue pendant cette conférence qui est un véritable modèle, indépendamment du savoir profond, sans prétention, bien connu de l'illustre archéologue.

M. Deslignières n'a pu faire sa conférence. Une discussion est alors entamée par M. Charles Lucas sur la question des concours publics : l'orateur soutient chaudement la nécessité de résumer les travaux français et étrangers; divers membres disent que la question n'étant pas à l'ordre du jour, l'on est pris à l'improviste; ils réclament le renvoi à vendredi; M. Laisné demande le renvoi à l'an prochain pour la même raison. M. Wallon fait diverses observations; il croit superflu d'aller chercher l'avis de l'étranger et pense que nous avons chez nous de quoi résoudre cette question longuement étudiée déjà. Le président remet la discussion au vendredi.

Judi. — Dès huit heures du matin les architectes affluaient en grand nombre à la gare du Nord pour se rendre à Compiègne; des voitures commandées d'avance menèrent le Congrès à Pierrefonds en passant par la belle forêt de Compiègne. Le temps superbe augmentait le plaisir que la belle nature donnait à cette confraternelle promenade. Enfin l'on arrive à Pierrefonds, où les précautions étaient prises pour satisfaire les estomacs affamés.

La visite du château fut conduite par M. Ouradou, architecte du monument, qui mit la plus grande obligeance à recevoir les membres du Congrès et à leur donner toutes les explications.

Il serait risible de vouloir raconter à nouveau l'histoire de ce beau château que Viollet-le-Duc a restauré et décrit; outre les dessins qui en ont été publiés, Viollet-le-Duc en a fait beaucoup d'autres; il est une série particulièrement remarquable qui représente l'état des travaux de restauration aux diverses époques; son gendre, M. Ouradou, a bien voulu nous communiquer deux d'entre eux que nous pouvons ainsi mettre sous les yeux de nos lecteurs: l'état primitif de l'édifice, tel que le trouva Viollet-le-Duc, est particulièrement intéressant, car il permet de se rendre compte des parties créées de toutes pièces de nos jours.

Les membres du Congrès ne purent s'empêcher néanmoins d'exprimer leurs regrets de voir certaines parties encore inachevées: il paraît pourtant qu'il suffirait d'une centaine de mille francs pour nous donner en son état primitif un exemple des grands châteaux de nos pères; on pourrait alors y faire un musée analogue à celui de Saint-Germain; on avait eu un moment la triste idée de faire du château une école; on comprend combien les dégradations eussent été rapides.

On visite successivement les approches, puis les intérieurs dont une partie est inachevée. Le Congrès remercie ensuite M. Ouradou de son amabilité et rentre à Compiègne.

On visite à Compiègne le château qui possède un musée où sont de jolis objets; on y remarque surtout de superbes dessins



Fig. 58. — État du Château de Pierrefonds avant la restauration. — Fac-similé d'un croquis de Viollet-le-Duc (6 août 1857).

de Duban et de Jules Bouchet. Le musée Khmer n'existe plus à Compiègne; ses objets ont été transportés à Paris ainsi que ceux qui emplissaient les vitrines de Pierrefonds.

Vendredi, deux heures. — Le bureau est présidé par M. Durand, de Bordeaux, assisté de MM. Questel, de l'Institut, Étienne, Marteau (de Lille), Sauvage, le P. de la Croix. Plus d'une centaine de membres sont encore présents aujourd'hui.

M. Charles Lucas reprend la discussion sur les concours publics, ouverte le mercredi, et répète ce que nous avons dit; il demande trois votes.

M. Wallon rappelle les nombreux travaux qui ont été faits et publiés, la question semble épuisée depuis le vœu du Congrès de 1878.

M. Lucas demande qu'on consulte les sociétés régionales, il estime qu'il serait utile de faire respecter nos droits trop souvent sacrifiés dans les programmes de concours.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part entre autres MM. Durand et Bayard; il en résulte que la proposition de M. Paul Wallon, mise aux voix, est adoptée avec amendements.

M. Dormoy, président de la Société des Architectes de l'Aube, présente un tarif d'honoraires adopté par les Sociétés des Architectes de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Yonne, réunies en congrès régional à Troyes, le 2 avril 1883. Il l'annonce en peu de mots. Sur l'invitation du président d'approfondir la question, M. Dormoy répond qu'il ne peut rien ajouter; il désire seulement voir imiter cette initiative; ce tarif établit que dans le chiffre des dépenses doivent figurer tous les travaux et toutes les fournitures complémentaires nécessaires à l'exécution complète de l'œuvre, tels que travaux d'installation du gaz, des eaux, tentures, papiers, sonneries, marbrerie, fumisterie, mitoyenneté. Il est également tenu compte des matériaux fournis par le propriétaire, lesquels seront comptés comme neufs. Dans le cas où l'emploi d'un inspecteur permanent sur le chantier est reconnu indispensable pour tout ou partie des travaux, la rémunération de cet agent n'est pas comprise dans le taux des honoraires. Le principe de ce tarif est de faire payer par vacations les travaux peu importants, ceux qui s'élèvent jusqu'à 1,000 francs; les honoraires sont de 7 à 10 p. 100 sur les travaux montant plus haut; s'ils s'élèvent à plus de

3,000 francs, le taux est de 3 p. 100. Les travaux d'art exclusivement décoratifs seraient payés à 10 p. 100, quel que soit le chiffre au-dessus de 1,000 francs. Des dispositions spéciales régulent les déplacements, expertises, vérification, direction et autres détails de la vie de l'architecte.

Ce tableau est divisé en huit paragraphes : 1° Travaux neufs ordinaires, spéciaux; 2° travaux d'art exclusivement décoratifs; 3° avant-projets abandonnés et projets suivis de non-exécution; 4° direction de travaux et règlement de mémoires; 5° vérification et règlement de mémoires pour les travaux dont l'architecte n'a pas eu la direction; 6° visite et estimation d'immeubles; 7° état de lieux ordinaires; 8° déplacement, expertises et vacation.

M. *Simon Girard* combat le tarif; il veut la liberté dans l'art.

M. *Dormoy* dit qu'un grand nombre de sociétés sont décidées à établir un tarif.

M. *Charles Lucas* fait remarquer que la ville de Paris a fait la plus grande brèche par son échelle mobile. Il pense que le 3 p. 100 a fait son temps.

M. *Durand*, président, remercie M. *Dormoy* de sa communication; il fait remarquer en souriant que la Société centrale ne s'est jamais renfermée dans le 3 p. 100, puisque ses membres ont fait des travaux à un taux différent.

M. *Fisbacq*, de la Haute-Marne, s'élève contre l'introduction des agents voyers dans le service d'architecture. Ces paroles rencontrent une vive approbation; il est grandement temps que les constructions soient élevées par ceux qui ont longuement étudié; l'an dernier déjà, en rendant compte du Congrès, nous avons fait ressortir certain fait anormal de ce genre.

M. *Sauvage* ajoute que le préfet du Nord a écarté les agents voyers.

M. *Durand* dit que dans la Gironde on ne permet de s'occuper d'architecture qu'aux agents voyers en retraite, auxquels ce droit est accordé au même titre qu'à l'huissier du coin : cette ironie est soulignée par des applaudissements.

M. *André*, de Lyon, voudrait qu'on fût parvenu à l'avance de ces questions. Il signale un fait étonnant et particulier à Lyon : on est venu proposer au Conseil municipal de travailler à moins de 3 p. 100 pourvu qu'on fût en dehors de la Société académique d'architecture de Lyon.

M. *Durand* propose, avec beaucoup de raison, d'agiter la question au Congrès de l'an prochain; de la sorte, chacun pourra communiquer ses renseignements; le Congrès pourra concentrer les faits et les efforts, lutter, grâce à la force que donne la collectivité, contre un envahissement non moins funeste aux intérêts privés de l'architecte que préjudiciable à la question plus importante de l'art français abandonné à des mains ignorantes offrant des garanties insuffisantes et procéder ainsi à un refoulement systématique.

M. *Charles Lucas* fait remarquer que la Société de la Haute-Marne a besoin d'être appuyée par un vœu exprimant l'opinion du Congrès relativement aux agents voyers. Le président l'ayant mis aux voix, il est adopté à l'unanimité (1).

M. *Alf. Normand* présente un nouveau travail entrepris et mené à bonne fin par la Société centrale; c'est une Série de prix destinée assurément à jouir du succès que le dévouement de ses membres a su déjà assurer au *Manuel des lois du bâtiment*.

M. *Corroyer* rend compte alors du Congrès des sociétés savantes tenu à la Sorbonne en 1883. Il veut s'appliquer à en tirer ce qui peut intéresser l'architecte : il pense que « l'archéologie est, entre toutes les branches des connaissances indispensables,

une des plus nécessaires, d'où nous devons tirer les enseignements les plus féconds en apportant notre utile concours pour l'histoire de notre pays et particulièrement de l'architecture française, l'art national par excellence.

A propos d'une communication de M. Le Breton, directeur du musée de Rouen, M. Jouin fit remarquer que, dans les comptes du Bâtiment du Roi, de 1528 à 1571, nous trouvons un certain Pierre Moreau, maître des œuvres de maçonnerie, pour le roy nostre sire, au bailliage de Gisors. — M. l'abbé Guillaume étudia deux églises du diocèse d'Embrun; il donna des renseignements sur les corporations de maîtres des œuvres au XV^e siècle et s'attacha à y distinguer le génie français que le voisinage de la frontière n'a pu laisser intact. — M. Didier parla de la cathédrale de Coutances. Ses conclusions furent combattues par MM. Ramé et Palustre. M. l'abbé Pigeon s'est aussi occupé de Coutances.

M. Corroyer, continuant son rapport, se plaint de l'emploi suranné du mot « gothique ». Il voudrait le voir remplacer par celui d'ogival. Puis il rappelle que M. Borrel a parlé de la cathédrale de Moutiers; que M. Charles Read fit adopter par le Congrès un vœu pour la conservation des arènes de Paris.

M. Corroyer aborde ensuite le compte rendu des fouilles exécutées dans la vallée de la Boissière, à Sanxay.

Le P. de la Croix, présent au Congrès des Architectes, a bien voulu, après cette lecture, répéter des explications qu'il avait données en diverses occasions; un grand plan montrait l'ensemble des fouilles. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet intéressant; nous avons été des premiers à y attirer l'attention des lecteurs de la *Gazette* à la suite de la rencontre que nous fîmes à Poitiers du P. de la Croix; on retrouvera dans ce journal la lettre que nous adressâmes de cette ville et la reproduction des communications que nous fit le P. de la Croix depuis 1881.

Diverses questions lui furent posées à la suite de ces deux conférences pour laquelle le Congrès eut un renouvellement d'attention très caractéristique et d'excellent augure pour les prochains Congrès; on voulut être renseigné sur les matériaux, les carrières, l'origine de la découverte, les exemples similaires.

M. *Destignères* rappelle qu'à Périgueux les champs qui environnent la tour de Vesone recouvrent un ensemble analogue sur lequel il avait commencé une étude. Personne n'a songé à demander des explications sur le caractère artistique des objets trouvés, dont quelques-uns eussent intéressé le Congrès : tels que chapiteaux, fûts de colonnes imbriqués, etc.

Malheureusement le P. de la Croix n'est locataire des terrains que jusqu'à l'Assomption : si les terrains ne sont pas acquis, il faut que pour la Saint-Michel tout soit démoli, recouvert et perdu. Les Monuments historiques ont voté 10.000 francs. Le Congrès des Architectes, de son côté, adopte à l'unanimité un vœu formulé par M. Wallon tendant à la conservation des fouilles.

Le mémoire (1) lu à la Sorbonne vient de paraître avec figures à l'appui. L'orateur le communique à l'assemblée, ainsi que des photographies. Il est vivement félicité par le Congrès qui l'a particulièrement applaudi quand il a dit que la science devait rester en dehors des tristes luttes des partis et de la politique, qu'elle était du domaine de tous, les opinions personnelles n'en restant pas moins entières.

Samedi. — De bonne heure il y avait une grande affluence d'architectes à l'Hôtel-de-Ville; MM. Ballu et de Perthes s'y trouvaient, ainsi que MM. Questel, Bailly (de l'Institut) et autres notabilités de l'architecture. On remarqua beaucoup l'heureuse cir-

(1) Notre collaborateur, M. J. Périn, se propose de revenir sur les questions de droit agitées au Congrès avec la compétence que lui connaissent les lecteurs de la *Gazette*.

(1) *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord dites de Sanxay*, par le Père Camille de la Croix. — Niort, Clouzot. Brochure in-8. (1883.)

culution ménagée par les architectes autour de la salle des fêtes. Puis M. Ballu conduisit dans les caves; on y vit les appareils de chauffage à vapeur installés par MM. Geneste et Herscher.

On sait que les progrès de la science ont permis l'emploi et le transport de la vapeur à grande distance; à Nanterre comme à l'Hôtel-de-Ville on a eu recours à des conduites de faible section faisant cheminer la vapeur de haut en bas, à basse pression; ces conduites sont pourvues de régulateurs automatiques et de pur-

geurs d'eau condensée; ces derniers, assez simples, permettent l'indépendance dans le chauffage des locaux; on évite l'encombrement dû au système ordinaire, plus ancien, qui nécessite l'emploi de conduites importantes. Les applications à des constructions importantes datent d'une dizaine d'années: le collège Rollin est le premier grand établissement où l'on en fit usage; il servit à l'École vétérinaire d'Alfort, à la Caisse des dépôts et consignations, à l'Hôpital militaire de Vincennes.

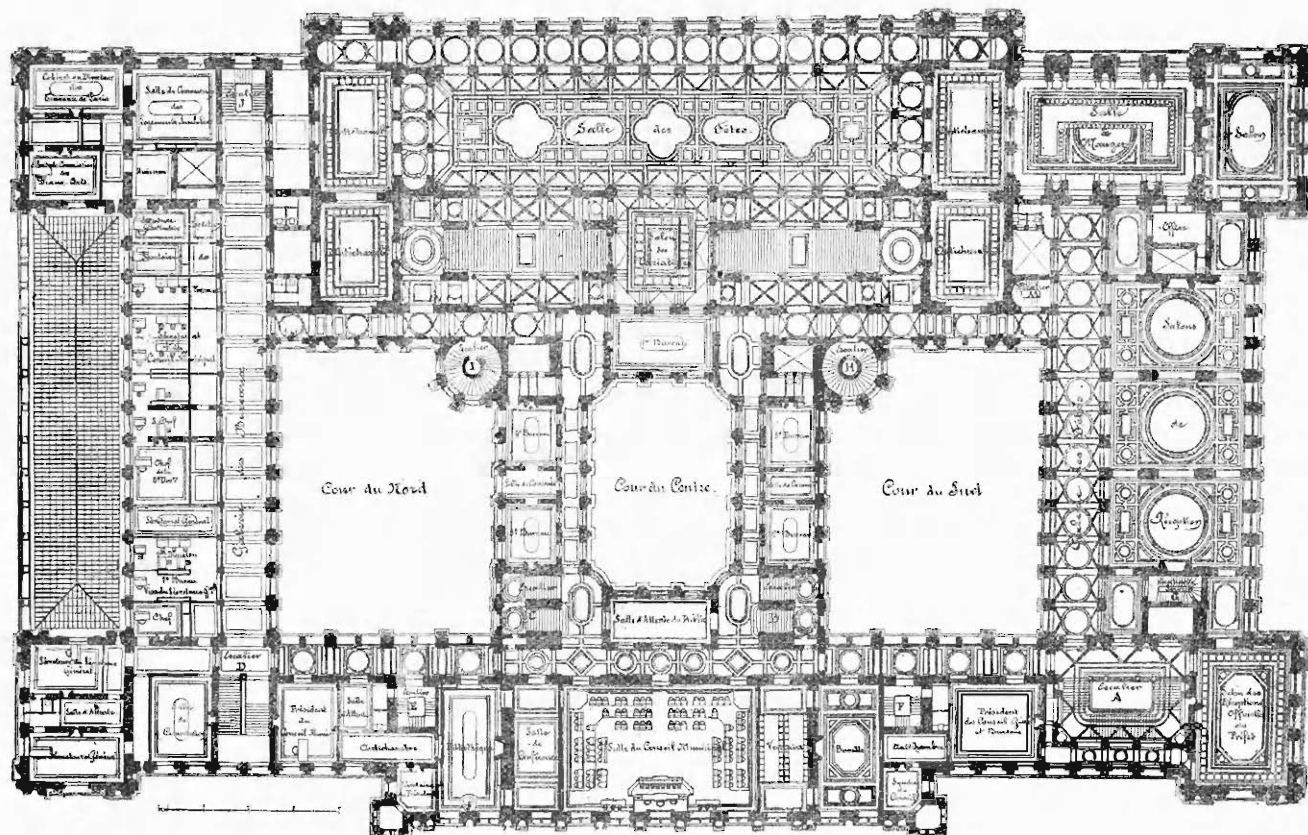


Fig. 59. — Plan du 1^{er} étage du nouvel Hôtel-de-Ville de Paris.

A l'Hôtel-de-Ville la disposition adoptée permet une division ultérieure des locaux, encore incertaine à cette heure: ce sont des plaques creuses placées en contre-bas des fenêtres au contact desquelles l'air extérieur vient s'échauffer. Dans les grandes salles on a profité des recoins voisins pour installer des chambres de chaleur n'encombrant ni les salles ni leurs abords.

A Nanterre la caractéristique du système consiste dans l'établissement de relais permettant le transport de la vapeur à grande distance.

Voilà pour le chauffage. Quant à la ventilation, on l'obtient à Nanterre au moyen de ventilateurs mécaniques qui sont appelés grâce au mouvement imprimé par les turbines alimentées par une conduite d'eau sous pression actionnée dans l'usine même. Ils avertissent eux-mêmes de leur ralentissement à l'aide d'un régulateur. A l'Hôtel-de-Ville la particularité consiste en ce que certaines salles, telles que celle du Conseil municipal, la salle Saint-Jean, sont ventilées au moyen de ventilateurs commandés par des moteurs électriques.

Nous avons cru devoir donner ces détails en vue des applications ultérieures; il nous semble superflu d'apporter notre inopportuniste tribut d'admiration après tous les autres visiteurs de ce superbe édifice. La presse quotidienne s'était fait représenter à cette promenade comme aux précédentes.

La séance du soir est présidée par M. Poulin, directeur des

bâtiments civils, qui adresse, dans un discours remarquable, des paroles flatteuses aux architectes. Il est assisté par MM. Bailly, Ballu, Lenoir, Questel, de l'Institut, et par MM. Wallon, de Joly, Alf. Normand, L. Étienne.

M. Lenoir fait alors l'historique des combles et de leurs transformations. Remontant aux époques primitives, il étudie le comble conique, celui à deux égouts, le quadrangulaire, celui à forme ovoïde. Il divise les dômes en deux séries: l'une se rapportant à l'ovoïde, l'autre à la demi-sphère. Les Grecs n'ont laissé qu'un exemple de coupole hémisphérique: c'est à l'île d'Andros; Hélio polis témoigne dans un petit temple que ce n'est qu'à l'époque de la décadence qu'on eut des voûtes à assises taillées suivant les principes de la stéréotomie. Cette savante et courte conférence est vivement applaudie.

M. Étienne fait alors son rapport sur les récompenses à décerner par la Société centrale des Architectes aux élèves des Écoles d'Athènes et des Beaux-Arts, au personnel du bâtiment.

Il regrette que, la générosité ministérielle ayant cessé, la Société ne puisse reconnaître le mérite par une récompense matériellement plus digne de celui qui la reçoit; il remercie les fondateurs de prix: MM. Destors, Rolland, Bouvens, Sédille, Salleron.

Puis, prenant pour devise *Vir probus et agendi peritus*, M. Étienne pense que « nous résisterons et de toutes nos forces à ce courant qui entraîne chefs et soldats à la recherche et à la

poursuite de la fortune rapidement acquise et, pour ce qui est de nous, nous montrerons que si, depuis quelques années, les fonctions et le rôle de l'architecte semblent s'être modifiés et avoir dégénéré, il y a là un trompe-l'œil, et c'est par euphémisme, j'allais dire par corruption, qu'on donne le nom dont nous nous honorons à l'homme d'affaires et au financier qui est plus souvent le dernier que le premier dans ces coopérations qu'on nous vante... Allons, Messieurs, ceci est consolant; l'avenir, entendez-le bien, est à l'art, au talent et à l'honneur. »

M. Étienne énumère ensuite les noms des lauréats et les titres qui ont valu ces récompenses : ce sont MM. Pottier et Reinach, Mincou, Rouillard, Poncet, Leroux, Descroix, Charles Normand, Laporte, Tanquerelle, Th. Fouché, Riffaud, Buron, Cointreau, Dubois, Javelon, Petit-Jean, Villemillot et Rousseau.

M. Sédille fait ensuite son rapport au nom du Jury de l'architecture privée. Il passe sommairement en revue les diverses époques où l'architecture privée a su se distinguer. M. Sédille demande, aux applaudissements de tous, le classement du château de Maisons-sur-Seine parmi les monuments historiques : le chef-d'œuvre de notre illustre Mansart est très menacé dans son abandon. Ce sont moins pour lui les formes des âges disparus qui doivent préoccuper nos architectes que la logique et la sincérité qui ont inspiré les constructeurs d'autrefois. Ce n'est qu'en étudiant des besoins nouveaux, en donnant satisfaction aux conditions sociales et morales d'une société sans cesse transformée, en utilisant franchement les ressources infinies que l'industrie moderne met au service du constructeur, que l'architecte pourra renouveler les traditions et donner à ses œuvres une forme caractéristique de notre époque. Et plus loin : « Le goût du bric-à-brac nous submerge et nos industries d'art comme notre architecture privée souffrent cruellement de cette

mode à laquelle se soumettent peut-être trop volontiers les constructeurs. Mais la mode est femme et souvent varie. »

M. Sédille énumère alors les titres des lauréats. M. Fr. Dainville a fait preuve, dans de nombreuses maisons à loyer, d'un savoir approfondi comme constructeur et d'une grande habileté dans la distribution. M. Lenoir, de Nantes, a témoigné, dans ses constructions, d'études sérieuses. M. Rohault de Fleury a obtenu la mention d'archéologie pour ses ouvrages qu'il a dessinés et gravés lui-même. La mention de jurisprudence est également accordée à l'unanimité à M. E. de Joly, « l'expert si apprécié et recherché dont le jugement calme et sûr sait apporter dans toutes les causes une parole sage, un sentiment profond de vérité et de justice. » En terminant M. Sédille rappelle que l'état des choses existant autrefois s'est vu modifié grâce aux efforts de MM. Lesueur, Lesoutaché, Fr. Rolland.

M. Poulin lit alors le nom des lauréats.

M. Questel clôt ensuite les travaux du Congrès en résumant son œuvre et en faisant voir que le programme indiqué est rempli. Enfin, il en convie les membres au banquet du soir auquel la Société avait invité ses conférenciers et ses lauréats. Le dîner se passa joyeusement, au milieu d'une assistance nombreuse : au dessert, plusieurs discours de MM. Questel, Poulin, Bailly, Aubepin, Kaempfen, de Joly, Hermant, Garnier, Alf. Normand.

Ainsi fut terminée la onzième session du Congrès national des Architectes français : il est bien évident que la fréquentation augmente chaque année d'une façon régulière ; les recrues se font partout : Membres de l'Institut, Bâtimens civils, Monuments historiques, membres libres de Paris, comme des départements, vieux et jeunes, élèves de l'école, tous tiennent à figurer à cette représentation des intérêts de la corporation. C'est bon signe.

CHARLES NORMAND.

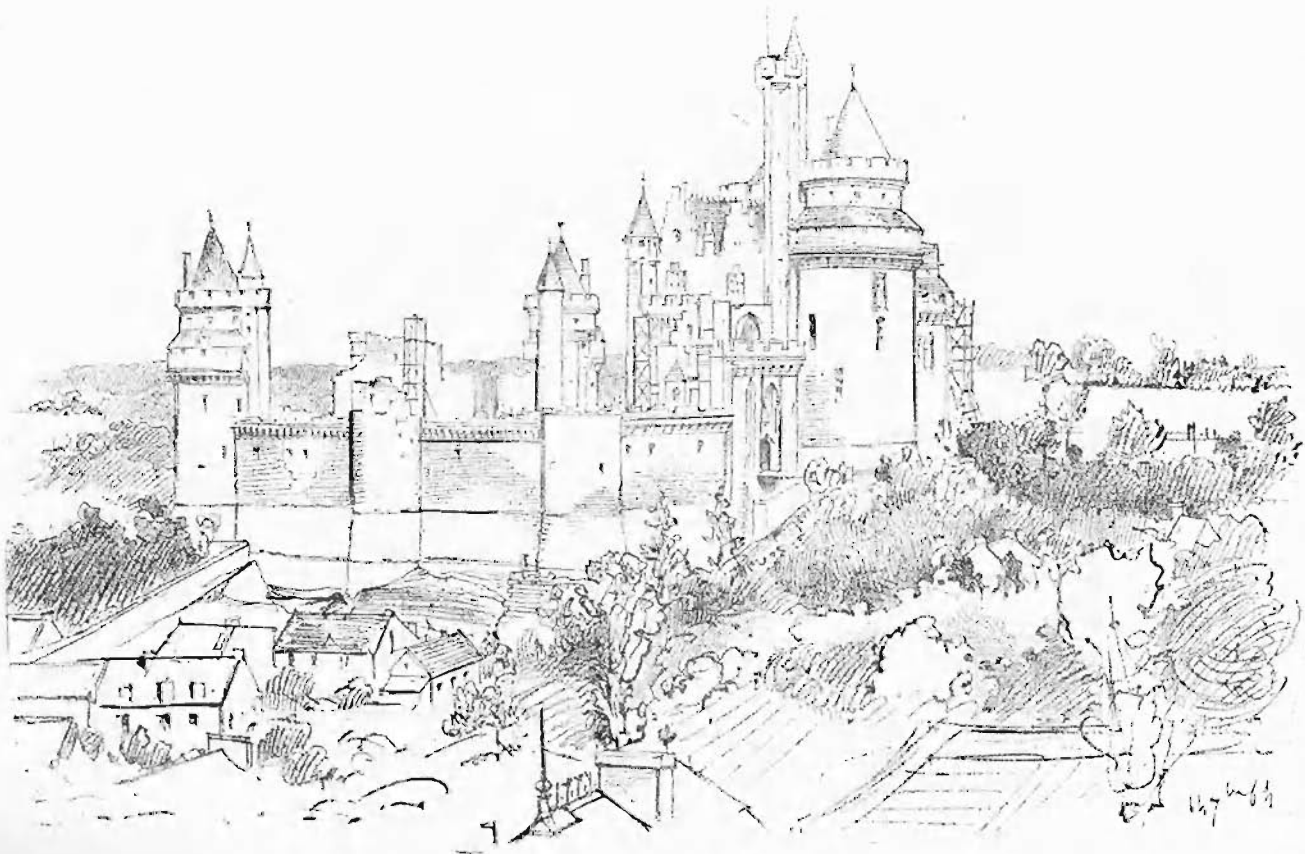


Fig. 60. — État du Château de Pierrefonds pendant la restauration. — Fac-similé d'un croquis de Viollet-le-Duc (14 septembre 1864).